

Edito

Contrat de rivière 2007-2015... et on continue !

Le Contrat de rivière Ardèche 2007-2015 s'est achevé : n'hésitez pas à retrouver en vidéo toutes les actions que ce contrat a permis de mener sur notre bassin versant !

Parallèlement les collectivités territoriales, notamment les communautés de communes et d'agglomération, sont en train d'évoluer, leurs périmètres et leurs compétences changent. C'est l'occasion de conforter la pertinence de la gestion de l'eau et des rivières à l'échelle du bassin versant au sein d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Ce bulletin Inf'eau vous propose de revenir sur les bases de cette gestion globale, la seule qui permette d'envisager durablement une adaptation au changement climatique qui a longuement été débattue lors de la COP 21 réunie à Paris en fin d'année dernière.

Les dossiers proposés sur les inondations et la gestion physique des rivières vous expliqueront comment et pourquoi ces thématiques sont liées, comme la quantité et la qualité de l'eau sont également indissociables. Les stratégies d'actions retenues devront permettre, dans une logique d'intérêt général, de satisfaire tous les usages et usagers autour de nos rivières, et plus largement encore sur l'ensemble de notre territoire.

L'année à venir doit nous permettre, en large concertation, de préparer l'avenir que l'on souhaite pour la gestion de notre ressource en eau et de nos rivières.

Bonne lecture et belle année 2016 !

Pascal BONNETAIN

Président du Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau



Rétrospective en images du Contrat de Rivière Ardèche depuis sa signature en novembre 2007.

©Ardèche Claire, Matthieu Dupont

Retrouvez tous les films du Contrat de Rivière

Au sommaire



©Ardèche Claire

p 2-3 : Réforme territoriale et compétence GEMAPI : réaffirmer la gestion de l'eau par bassin versant



©La Tribune

p 4-5 : **DOSSIER** Préparation du Programme d'actions Inondations du bassin versant



©Dynamique Hydro

p 6-7 : **EXPLICATIONS** Plan de gestion physique de l'Ardèche : les apports du diagnostic

p 8 : Actualités en images



Réforme territoriale et GEMAPI (*)

quelles conséquences pour la gestion de l'eau ?

Ce que prévoient les nouvelles lois :

COMPETENCES

Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
(cf. définition Bulletin inf'eau avril 2015 - p5)

aux Communautés de Communes et d'Agglomération
au 1^{er} janvier 2018

Compétence Eau potable et Assainissement

aux Communautés de Communes et d'Agglomération
au 1^{er} janvier 2020

Perte de la clause de compétence générale des Départements et Régions

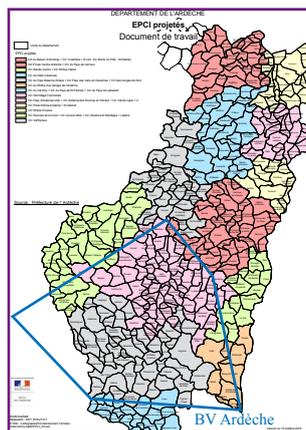
PERIMETRE

Augmentation de la taille minimale des Communautés de Communes

seuil 15 000hab, avec dérogation si commune de montagne



Traduction dans les projets de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) :



Nouvelle carte des EPCI Ardèche - proposition Préfecture - 15/10/2015

Découpage territorial du bassin versant de l'Ardèche à environ 8 EPCI héritant de la compétence GEMAPI (6 Communautés de communes et 2 Communautés d'agglomération)

Restructuration liée à la GEMAPI laissée à l'initiative des collectivités concernées.
Pas de cartographie proposée.

Calendrier :

octobre 2015-mars 2016 : consultation des collectivités

mars 2016 : validation des SDCI

décembre 2016 : arrêté des nouveaux périmètres



Propositions du bassin versant de l'Ardèche pour la gestion des milieux aquatiques



Les présidents des Syndicats de rivières Beaulieu, Drobie, Chassezac et Ardèche, et la Sous-Préfète de Largentière (réunion de travail sur la structuration - 14 octobre 2015)

- Transférer la compétence GEMAPI + animation et gestion de la ressource en eau aux Syndicats de rivière et/ou EPTB existants.
- Garder la logique de gouvernance et d'intervention par bassin versant.
- Passer de Syndicats de communes à des Syndicats de Communautés de Communes.
- Faire évoluer la structuration des 3 syndicats de rivières (Ardèche, Beaulieu, Chassezac) et de l'EPTB (passer à 1 ou 2 structures) en se basant sur les principes :
 - mutualisation et amélioration des capacités d'intervention (technique et financière)
 - préservation de la solidarité et de la proximité avec le terrain (politique et technique)

Calendrier :

2015 : réflexion engagée avec les élus du bassin versant (réunions du 05/03 et du 14/10)

➡ objectifs communs

2016 : étude des scénarios de structuration, analyse des impacts organisationnels, économiques et politiques

➡ choix scénario/concertation

2017 : rédaction des nouveaux statuts et délibération des collectivités

➡ validation par les Préfets

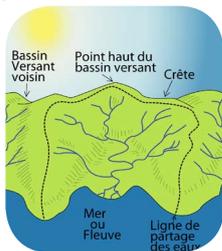
Le bassin versant

échelle pertinente pour la gestion de l'eau

EAUX LIEES

Un bassin versant est un territoire cohérent au sens hydrographique et géographique : toutes les eaux qu'il reçoit, de pluies, de surface ou souterraine, s'écoulent naturellement vers une même rivière.

Tout usage de l'eau, toute amélioration, toute pollution, ou tout prélèvement en un point du bassin aura un impact sur le reste du système



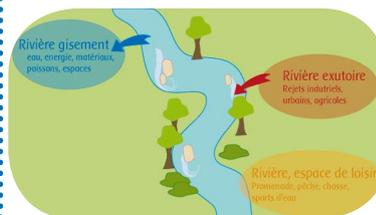
EXPERIENCE

Sur le bassin versant de l'Ardèche, nous bénéficions de 30 ans d'expérience de gestion de l'eau : expérience technique, politique et organisationnelle.

HOMME et NATURE

L'eau et les rivières sont envisagés dans leur globalité : leur qualité écologique, les usagers qui y vivent et les activités qui en dépendent.

Cette prise en compte se traduit concrètement par une gouvernance au sein de la Commission Locale de l'Eau.



SOLIDARITE

La logique de gestion par bassin versant permet d'assurer les solidarités indispensables :

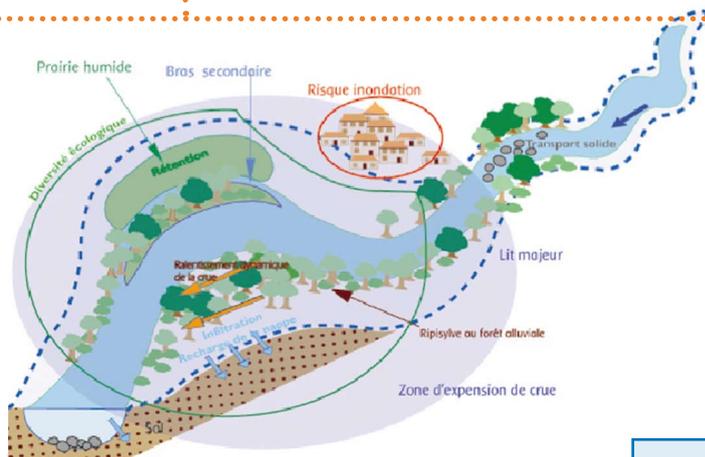
- solidarité hydrographique (amont-aval, rive droite-rive gauche)
- solidarité financière et mutualisation



ACTIONS ADAPTEES

Prenant en compte le système rivière dans sa globalité et ses interactions, les actions menées se font donc dans tous les domaines pertinents, même les plus éloignés à priori de la question de l'eau :

- prévention des inondations et préservation du fonctionnement des rivières ;
- qualité des eaux en lien avec la quantité d'eau ;
- aménagement du territoire ;
- sensibilisation à l'eau...



Préparation du programme Inondations du bassin versant

Contexte :

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Ardèche, la prévention des inondations est apparue comme un axe majeur d'intervention. Depuis 2012, le Syndicat Ardèche Claire porte un PAPI d'intention et a pu agir prioritairement dans le champ de la prévention (accompagnement des Plans Communaux de Sauvegarde, pose de nouveaux repères de crue...).

Une étude pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des risques liés aux inondations a aussi pu être lancée en octobre 2014. Elle a pour objectif d'établir un programme d'actions de prévention des inondations complet et cohérent, applicable à l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche.

Diagnostic du risque : les principaux éléments



Pont de Labeaume - crue du 22 septembre 1992

Nos crues sont très particulières ... il est inenvisageable de tenter de les contenir

Le bassin versant de l'Ardèche est, de part ses caractéristiques, sujet aux crues rapides.

Les crues, potentiellement violentes, se produisent principalement à l'automne, lors des orages « cévenols » mais également parfois en été. Elles se caractérisent par une montée soudaine des eaux avec des débits de pointe et des volumes d'eau exceptionnels provoquant des dégâts considérables.

Les dernières crues très fortes commencent à dater

L'histoire du bassin versant est marquée par plusieurs crues dévastatrices :

22 septembre 1890 : crue importante sur le Chassezac et l'Ardèche aval

4 octobre 1958 : crue exceptionnelle sur la Beaume

21 septembre 1980 : crue impactant surtout le Chassezac

22 septembre 1992 : crue très forte sur la Beaume et l'Ardèche amont, plus modérée sur le Chassezac et l'Ardèche aval.

Nous connaissons mieux les zones risquant d'être atteintes par les crues

Une étude globale, sous maîtrise d'ouvrage des services de l'État, a permis de mettre à jour la connaissance sur le risque inondation de l'Ardèche et de ses principaux affluents. Sur cette base, un porté à la connaissance du risque inondation a été réalisé en septembre 2014 par le Préfet de l'Ardèche auprès des communes.

Nos zones d'expansion de crue présentent de faibles capacités d'amortissement pour les crues majeures

9 zones d'expansion de crues ont été identifiées sur le territoire, une surface d'environ 3000ha.

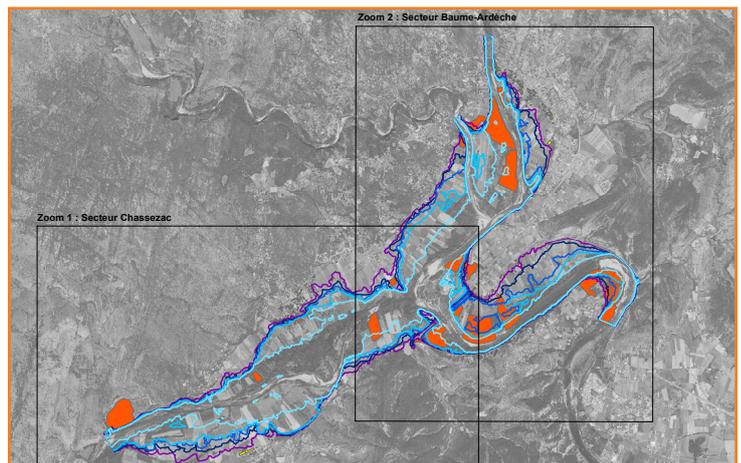
Leurs capacités d'amortissement sont relativement faibles au regard des volumes écoulés lors des crues, de l'ordre de plusieurs centaines de millions de mètres cubes.

Les rivières sont peu artificialisées, mais la majorité des ouvrages de protection de berges sont peu entretenus et il n'y a pas de véritables systèmes d'endiguement efficaces (8 zones de digue et 28 zones de protections de berge ont été recensées et diagnostiquées sur les 1000km de cours d'eau du bassin versant).

Enjeux dans les zones inondables : chiffres clés pour le bassin versant

- 1000 à 3000 habitants permanents exposés.
 - 700 à 1800 emplois exposés, dont 40% dans le secteur d'Aubenas.
- Une centaine de campings en zone inondable, dont 20 très vulnérables.
- Boucle d'Aubenas, confluence Ardèche-Beaume-Chassezac et plaine de Vallon Pont d'Arc : secteurs concentrant les dommages potentiels les plus importants (enjeux humains, agricoles, industriels et touristiques confondus).

(chiffres : fourchette estimée en fonction de l'occurrence et de l'ampleur de la crue)



Modélisation du fonctionnement de la zone d'expansion de crue - secteur confluence Ardèche Beaume Chassezac (enveloppes bleues) et activités exposées au risque (orange)



Camping inondé dans la plaine de Vallon Pont d'Arc.

Les enjeux exposés sont différents en fonction de la période de l'année et de l'ampleur de la crue

Lors des crues fréquentes (de faible période de retour), ce sont les campings qui sont principalement touchés.

Pour des crues plus rares (période de retour 300 ans), ce sont les entreprises et les logements qui sont les plus impactés.

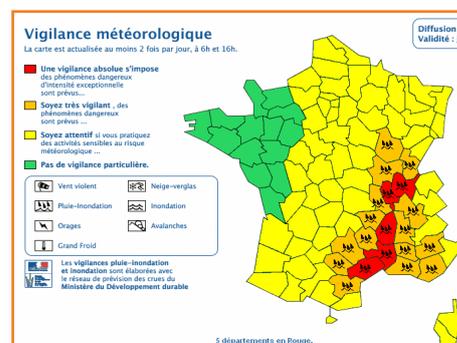
La population exposée augmente de façon importante en période estivale, du fait de l'attractivité estivale du territoire.

Une information et une gestion de crise à optimiser

Le bassin versant étant sujet aux crues rapides, le Service de Prévision des Crues n'est pas en capacité de réaliser des prévisions avec des délais d'anticipation suffisants pour alerter les collectivités et les populations des têtes de bassin versant et des petits affluents.

De plus, les outils mis à disposition (vigilance crues et météo) ne sont pas utilisés par les communes de manière optimale et le contenu des Plans Communaux de Sauvegarde pourrait être plus opérationnel.

La sensibilisation du grand public sur le risque inondation est aussi à améliorer ; les seules obligations d'information réglementaires n'étant souvent pas réalisées.



Informations disponibles sur la vigilance météo et crues sur Internet www.vigicrues.gouv.fr (carte fictive)

Quelle stratégie d'actions proposée ?

La rivière : améliorer ses capacités d'écoulement

préserver et gérer les Zones d'Expansion des Crues, rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues, favoriser le ralentissement sur les zones amont (boisées, agricoles).

Les constructions existantes en zone inondables : les rendre moins vulnérables

stabiliser le coût des dommages en intervenant sur les enjeux exposés (constructions, bâtiments industriels et commerciaux, réseaux de communication, d'électricité, d'eau, etc.).

Les aménagements à venir : une conception adaptée au risque inondation

sensibiliser les opérateurs de l'aménagement aux risques d'inondation, éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque.

L'Etat et les collectivités : mieux préparés à la crise

consolider le réseau actuel de cours d'eau surveillés par l'Etat, tester le volet inondation du plan ORSEC, informer les élus sur le fonctionnement des outils existants (vigilance météo et crues, automate d'alerte de la Préfecture, etc.), améliorer les plans communaux de sauvegarde, les tester, généraliser les retours d'expériences.

Les habitants du territoire : acteurs de leur sécurité

entretenir la mémoire des crues, respecter les obligations d'information préventive de la population, développer les opérations d'affichage du danger, communiquer sur les bons comportements auprès du grand public, des scolaires.

Quelles actions pour l'avenir ?

A partir du diagnostic, et après validation de la stratégie (stratégie proposée par la Commission Risque de la CLE le 14/10/15), des scénarios d'actions seront élaborés, chiffrés, planifiés dans le temps et déclinés par sous secteurs géographiques, en fonction des contextes et enjeux plus locaux.

Quel calendrier ?

Une phase de concertation est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2016 avec les élus du territoire, lors de commissions géographiques. Ces commissions auront pour objectifs de présenter le scénario d'aménagement envisagé et de recueillir les remarques des acteurs locaux.

Le programme d'actions Inondations devra être présenté à la Commission Risque puis soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau fin 2016.

Vers un plan de gestion physique sur la vallée de l'Ardèche

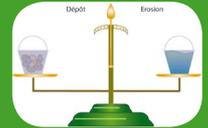
Contexte :

Un Plan de Gestion Physique est en cours d'élaboration pour l'ensemble des cours d'eau du sous-bassin de l'Ardèche (300 km linéaires).

Ce travail permet d'observer les évolutions des cours d'eau depuis les années 50, et d'expliquer les causes de bon ou moins bon fonctionnement selon les secteurs (érosions de berge, enfoncement du lit, dépôts de matériaux, déplacement de la rivière ...).

Le bon fonctionnement des rivières est nécessaire aux activités humaines (qualité de l'eau pour la baignade, pour la potabilisation, stabilité des berges, amortissement des inondations...) et réciproquement, les activités peuvent aussi avoir un impact sur le bon fonctionnement. Tout est question d'équilibre en matière de gestion des milieux aquatiques.

Le Plan de gestion physique a pour objectif de trouver cet équilibre et de proposer un programme ambitieux pour les années à venir.



Constat : quelle évolution de la rivière depuis 1950 ?

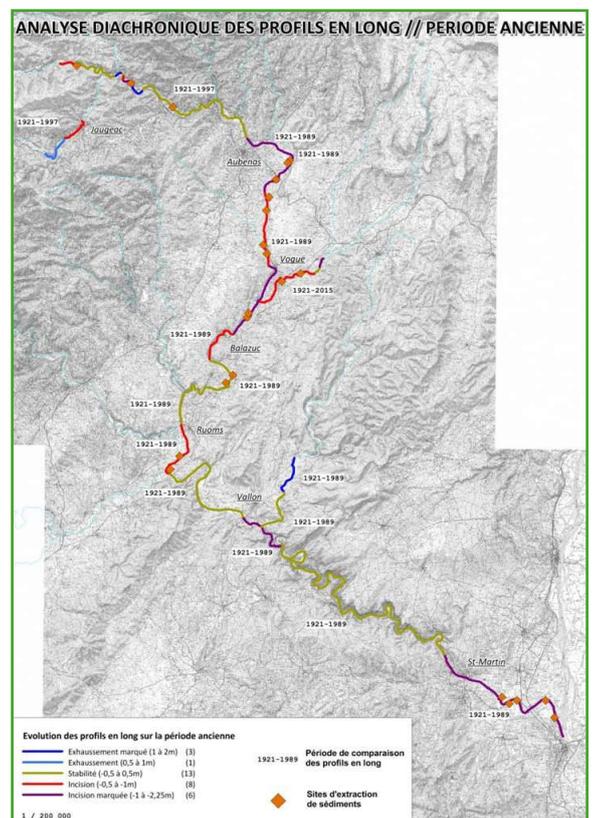
Un fort enfoncement du lit de l'Ardèche au siècle dernier :

pendant la période des extractions massives de matériaux (1950-1985)

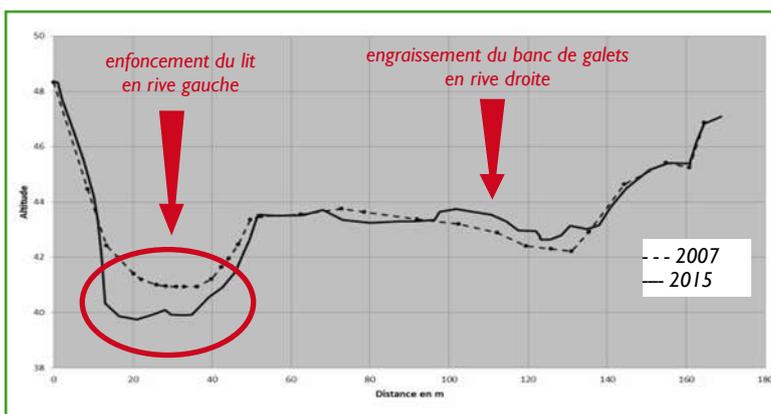
- 1.7 à 4 millions de m³ de matériaux extraits.
- Soit l'équivalent d'environ 400 000 ans de transport sédimentaire de la rivière Ardèche.
- 48% du linéaire de l'Ardèche incisé de 1 à 2.5m, surtout sur les secteurs Aubenas/Balazuc et de la sortie des Gorges de l'Ardèche au Rhône.



Erosion de berge au droit d'un ouvrage.



Incision du lit ancienne (période 1921-1989) sur les secteurs en rouge et violet et lien avec les sites d'extraction de matériaux (losanges orange)



Mise en évidence de l'incision du lit sur un profil en travers de l'Ardèche - amont d'un seuil - secteur des Biorannes - période récente

Puis une stabilisation du lit :

Depuis les années 1990 et l'arrêt des extractions, on observe une stabilité générale du fond du lit des rivières.

Le lit s'est faiblement rechargé en matériaux en raison des barrages et des ouvrages de protection de berge qui bloquent les sédiments, et de la végétalisation des versants et des bancs de galets qui fixent les matériaux.

Quelques zones continuent de s'inciser.

Des formes de rivière qui se simplifient :

- **Une rivière qui se déplace moins et qui a tendance à prendre toujours le même chemin :**

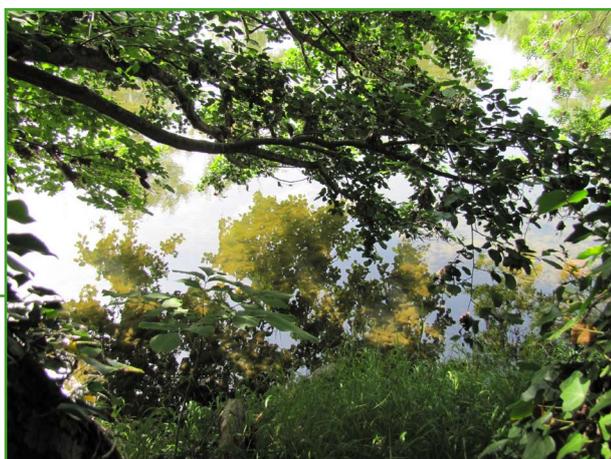
Depuis la fin du 19^e, et de manière accélérée depuis 1950, on est passé d'un lit large avec parfois plusieurs chenaux à un lit à chenal unique resserré (diminution de largeur de 10 à 40% selon les secteurs).

Cette tendance est particulièrement marquée sur la moyenne Ardèche et l'Ardèche aval.

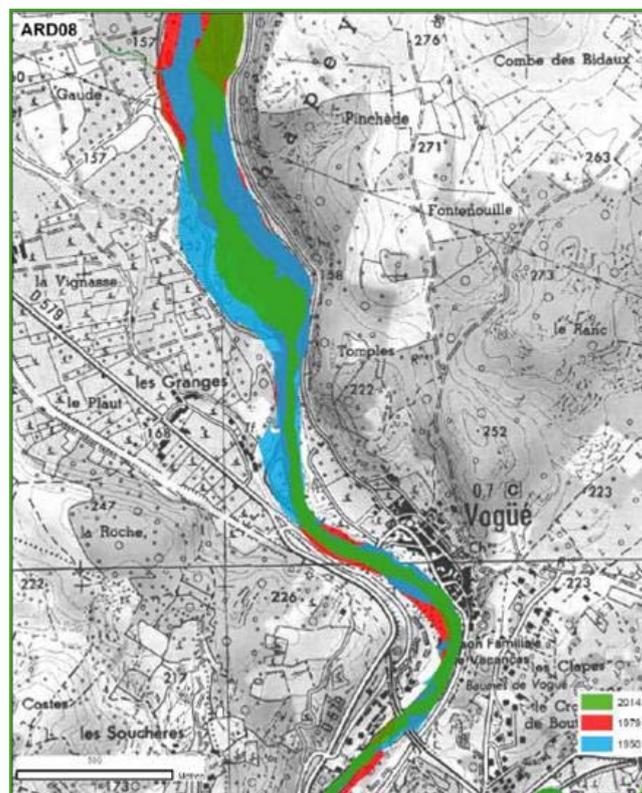
Globalement, la divagation de l'Ardèche dans sa plaine diminue, même si certains secteurs restent dynamiques.

- **Moins de bancs de galets au milieu des rivières :**

Entre 1950 et 2014, les bancs de galets présents dans le lit ont diminué de 20 à 70% selon les secteurs.



Galets et forêt alluviale participent à la qualité de l'eau.



Exemple de rétrécissement du lit d'écoulement de la rivière entre 1950 (en bleu) et 2014 (en vert)

Quels impacts actuels et attendus sur la rivière et les usages de l'eau ?

Qualité de l'eau et des plages :

- Le manque de matériaux (galets, graviers et sables) entraîne une diminution des capacités d'épuration (rôle de filtre) de la rivière. On l'observe de façon évidente dans le secteur de la Boucle d'Aubenas, où la rivière coule sur la dalle rocheuse.
- A plus large échelle, le manque de matériaux transportés par la rivière jusqu'à la mer contribue au recul du littoral (- 4m par an au niveau du delta du Rhône).

Quantité d'eau disponible :

- L'enfoncement du niveau de la rivière entraîne la baisse du niveau de la nappe alluviale, avec des impacts possibles sur les captages d'eau potable.

Erosion et stabilité des ouvrages :

- Risque de déchaussement des ouvrages (ponts, digues, murs).
- Augmentation de la vitesse des eaux et du risque d'érosion des berges. Des ouvrages de stabilisation du lit ont été construits pour limiter le phénomène.

Biodiversité et paysages :

- L'incision des lits de rivières entraîne le dépérissement ou de fortes modifications de la végétation des rives.
- L'évolution des formes de la rivière tend à faire disparaître certains milieux, et par conséquent des habitats de nombreuses espèces (Apron du Rhône, libellules, loutre, tortue cistude ...), et à modifier profondément les paysages.

Quelles actions pour l'avenir ?

A partir du diagnostic des cours d'eau qui se poursuivra début 2016, les objectifs de gestion et les actions à mener seront discutés localement pour prendre en compte les enjeux et projets du territoire.

Exemples d'actions de restauration morphologique : effacement de seuils, restauration de bras secondaires ou de zones d'expansion de crue, élargissement du lit, associés à des opérations foncières et d'entretien de la végétation. Ponctuellement des ouvrages de protection des enjeux majeurs pourront être envisagés.

Quel calendrier ?

Des réunions géographiques seront organisées conjointement à cette thématique et celle de la prévention des inondations durant le premier trimestre 2016. Le programme d'actions sera présenté en comité de pilotage en juin, puis intégré au nouveau Contrat de Rivière pour validation par la Commission Locale de l'Eau fin 2016.

Les autres actualités en images



Contrats de rivière Chassezac et Beaume Drobie : c'est signé !

Le 24 septembre dernier, les Contrats de rivière sur le Chassezac et sur le bassin Beaume Drobie ont été signés lors d'une cérémonie commune aux Vans. Pour les rivières de ces deux bassins, ces signatures donnent le coup d'envoi de programmes d'actions de plusieurs millions d'euros sur sept ans.

Travaux en rivière :

- Les chantiers d'entretien de rivière sur le Domaine Public Fluvial de l'Ardèche se sont déroulés en novembre et décembre sur St Julien de Peyrolas, St Paulet de Caissou, St Just d'Ardèche et St Martin d'Ardèche.
- Les chantiers de végétation vont commencer sur le reste de la vallée :
 - dès janvier 2016, sur la Haute Ardèche, Fontaulière, Bourges et Pourseille, et sur la Moyenne vallée (Aubenas, Ucel, Pont d'Aubenas, Pont de Lanas) ;
 - en février, sur la Claduègne ;
 - fin février, sur le secteur Ligne, Lande et Roubreau.

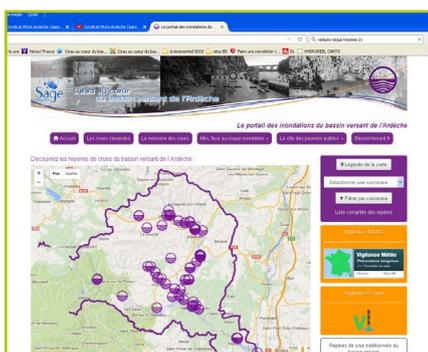
Visite de chantier sur l'Ardèche : ouverture d'un ancien bras de crue

Entre le quartier de la Blanchisserie à Aiguèze et le Pont Cassé de Saint-Just, les travaux d'entretien 2015 ont commencé avec l'ONF, antenne Drôme-Ardèche, sur l'Ardèche à Font-d'Orgues à Saint-Julien-de-Peyrolas avec la réouverture d'un ancien bras de crue. Pascal Bonnetain, président du syndicat mixte Ardèche Claire et Alain Chenivresse, vice-président et maire d'Aiguèze, accompagnés de Jacques Ramière, élu



Alain Chenivresse et Pascal Bonnetain sur le site.

©Midi Libre 23/11/2015

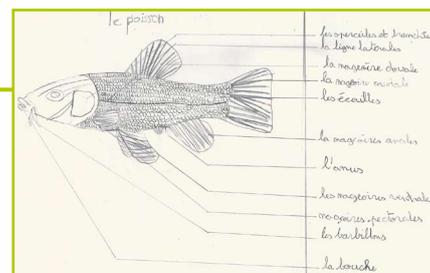


Mémoire des crues : c'est en ligne !

- <http://inondations.ardeche-eau.fr/> est un portail Internet sur les inondations du bassin versant de l'Ardèche. Destiné au grand public, il recense tous les repères de crues du territoire et informe des mesures préventives.
- Un modèle de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est également à la disposition des mairies du bassin versant.

Biodiversité et sensibilisation à l'environnement :

- Etude de la fréquentation du public dans les sites naturels sensibles du bassin versant : les premiers résultats ont été présentés en décembre 2015.
- Projets scolaires : les classes de primaire des écoles de Jaujac, Darbres, Villeneuve de Berg, Chassiers et Largentière participent à notre projet annuel sur la biodiversité liée à l'eau.



©Elevé école de Joyeuse



Bienvenue à Pauline Méjean

Depuis septembre 2015, c'est elle qui vous répond au téléphone et tient l'accueil du Syndicat. Cette jeune femme de vingt et un ans, originaire de Labégude, a rejoint l'équipe d'Ardèche Claire pour un contrat en Emploi d'Avenir.

